

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 1^{er} juin 2018

Conseillers absents et excusés : Jean BESANCON et Jean-Michel PAILLARD

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 4 mai 2018 ne fait l'objet d'aucune remarque et celui-ci est validé à l'unanimité.

Les différents sujets à l'ordre du jour sont abordés :

► **Aménagement de la rue Louis Pergaud : validation du prestataire retenu suite à l'ouverture des plis du 28 mai 2018**

Suite à l'appel d'offres lancé le 26 avril 2018 quatre entreprises ont répondu avant la date de remise des plis fixée au 24 mai dernier. La CAO (Commission d'Appels d'Offres) s'est réunie le 28 mai 2018 pour ouvrir les plis et étudier les offres suivantes :

<u>Entreprises</u>	<u>Montants (HT en euros)</u>
Roger MARTIN	148 884,09 €
SJE Colas	149 140,68 €
Eiffage	180 028,04 €
Eurovia	158 770,57 €

Ces dossiers analysés par le SIDEDEC ont été jugés corrects.

L'aspect suivant a été pris en considération : la SJE Colas utilisera des graviers et du béton provenant de la carrière de Montrond alors que l'entreprise Roger MARTIN s'approvisionnera en gravats à l'extérieur.

Les notes (exprimées sur 100) obtenues par les 4 entreprises sont les suivantes : 99,99 pour SJE Colas, 95 pour Roger MARTIN, 86,26 pour Eurovia et 74,62 pour Eiffage.

-> Ces différentes analyses portent en choix préférentiel l'entreprise SJE Colas.

Monsieur le Maire mentionne qu'il convient d'ajouter les coûts suivants :

- interventions du SIDEDEC = 8 564 € (non soumis à TVA),
- divers frais (publicité, ...) = 1 489,99 € HT

Soit un montant final de 159 194,67 € HT → 191 033,60 € TTC

Monsieur le Maire précise que les travaux démarreront au plus tard le 1^{er} septembre 2018.

→ A la proposition de retenir l'entreprise SJE Colas pour effectuer les travaux : le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable.

► **Vente de terrains pour compensation écologique et régularisation suite à l'évolution de la taxe d'aménagement et de la révision du contrat de la carrière**

- mise en place d'un bail emphytéotique (sur 20 ans renouvelable) avec le Conservatoire des Espaces Naturels concernant l'ex-terrain de motocross et la partie haute de la Chalette afin de compenser les emprises foncières des espaces affectés à la zone d'activité et à l'extension de la carrière.

Monsieur le Maire propose de négocier avec la Communauté de Communes afin de lui céder cette surface. Cette cession permettra de supprimer les charges annuelles que la commune de Montrond doit supporter

Cette négociation concerne aussi le dossier environnemental des Carrières de Montrond (zone des senescence).

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le maire, pour mener à bien les négociations de ventes de terrains pour la compensation écologique de la zone d'activité de « La Chalette », ainsi que pour la signature de tout document se rapportant à cette affaire.

► **Bâtiments communaux au 2 rue des Croix Neuves : validation de devis pour la réfection d'un logement proposé à la location**

Sylvain RIETMANN présente les différents devis relatifs aux travaux nécessaires à la réfection d'un logement de type T5 dégradé après une longue période de location.

Les travaux concernent le chauffage, la réfection d'un balcon, la remise aux normes de l'électricité et principalement des travaux de peinture.

Le coût total des travaux s'élève à environ 16 400 € (hors électricité).

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à la réalisation des travaux.

► **Recensement 2019 : désignation d'un coordinateur communal**

L'INSEE nous demande d'organiser le recensement dans notre commune prévu du 17/01/2019 au 16/02/2019.

A cet effet, une personne qui assurera la mission de « coordonnateur » doit être nommée. Son rôle étant d'informer la population et d'assister le ou les agents recenseurs.

Christine DURIAUX propose sa candidature qui est retenue pour exercer cette fonction.

► **Questions diverses**

- Pour rappel : le 17 juin → aura lieu la course cycliste VANOTTI

- Local pour stocker les papiers dont le recyclage bénéficie à l'association « un élan pour l'école » :

Dominique MAINET laisse à disposition de l'association le fourgon utilisé pour le stockage des papiers. Toutefois, ce fourgon devra être déplacé.

- > La proposition provisoire suivante est retenue : placer le fourgon devant le mur de l'ancienne scierie côté rue et aménager un espace propre à l'avant de celui-ci.

- Pour information : l'acte notarié portant sur l'achat de la parcelle cadastrée ZE n°34 : Aux Cinq Chênes d'une contenance de 1 Ha 98 A, appartenant à madame Brocard /Barillot Josette de Sapois a été signé le 06 Juin.